

**Arrêté N°2024-01 du 16 janvier 2024
mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans**

Le Président de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-43, L 153-60 et R 153-18,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2022 approuvant le plan
local d'urbanisme intercommunal Ardèche des Sources et Volcans,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 novembre 2023 approuvant la
modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme intercommunal,
Vu notamment les plans et documents annexés,

ARRETE

Article 1 :

Le plan local d'urbanisme intercommunal Ardèche des Sources et Volcans est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées de ce plan, les emprises des servitudes d'utilité publique instituées par :

- Arrêté préfectoral N°23-342 du 23 novembre 2023 relatif à l'inscription au titre des monuments historiques de la croix du Pal de Montpezat-sous-Bauzon ;
- Arrêté préfectoral N°23-343 du 23 novembre 2023 relatif à l'inscription au titre des monuments historiques de la côte du Pal de Montpezat-sous-Bauzon ;
- Arrêté préfectoral N°07-2023-12-04-00003 du 4 décembre 2023 relatif au maintien et à l'accès à des ouvrages publics d'assainissement sur la commune de Meyras.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue du Pouget - Château de Blou, 07330 Thueyts,
- Dans les mairies des 16 communes du territoire intercommunal,
- A la Préfecture.

Sur le site internet : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois :

Au siège de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, à la mairie de Montpezat-sous-Bauzon et à la mairie de Meyras.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière, au directeur départemental des territoires, au directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche.

Thueyts, le 16 janvier 2024

Le Président,
Cédric D'IMPERIO

